



Bobigny 21 octobre 2010

Monsieur Claude BARTOLONE
Président du Conseil général
de Seine Saint-Denis

Monsieur le Président,

Depuis le 21 janvier de cette année les salariés du Conseil général de Seine Saint-Denis ont été nombreux à participer aux mouvements de grève et de manifestations à l'appel de nos syndicats nationaux.

Malgré des demandes individuels de nos syndicats respectifs, à ce jour, vous n'avez pas répondu, à la question du traitement des retenues pour journée de grève.

Il est aujourd'hui essentiel :

- Que vous rappeliez à toutes les hiérarchies que le droit de grève doit être respecté, y compris en ne maintenant pas des réunions ou autres activités quand les collègues sont en assemblées générales ou dans la rue (où nous vous retrouvons),
- Que le décompte des absences pour grève, contrairement à l'Etat, peut se faire par 59 minutes et non par journée entière,
- Et surtout, que vous preniez position en ce qui concerne le non retrait sur les rémunérations, au moins de ces journées de grève qui sont déjà passées.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

L'intersyndicale.